



Séance ordinaire du Conseil Municipal du Jeudi 20 novembre 2025 à 20 heures

M. le Maire, Julien SCHICKLIN, ouvre la séance à 20 heures 00 min.

Présents : MM Julien SCHICKLIN, Serge ESTERMANN, Serge GAISSER, Michel MEYER, Romuald GOEPFERT, Sébastien ROCHE, Arnaud WALDY et Mmes Sylvie GOEPFERT, Florence MANGIN, Julie SCHICKLIN et Juliette SCHULTZ.

Absents non-excusés : /

Absents excusés : Kévin GOEPFERT, Fabien ROSENBLATT, Mélanie SCHWEITZER et Mélanie TEROL.

Procurations : Kévin GOEPFERT donne procuration à Serge ESTERMANN, Mélanie SCHWEITZER donne procuration à Sylvie GOEPFERT.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du Procès-Verbal du 23 octobre 2025
3. Rapports des délégués
4. Urbanisme
 - 4.1 Examen des dossiers déposés
5. Affaires financières
 - 5.1 Demande de subvention AMAELLES
 - 5.2 Demande d'Admission en Non-Valeur de créances irrécouvrables
6. Divers

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne Serge GAISSER en qualité de secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 octobre 2025

Le compte rendu a été transmis aux élus par mail. Il est approuvé à l'unanimité.

3. Rapports des délégués

M. ESTERMANN rapporte une réunion du comité syndical de la brigade verte-garde champêtres d'Alsace.

Les sujets suivants ont été abordés : reconduction de la ligne de trésorerie pour 2026, adhésion à la convention du CDG pour la prévoyance santé, point sur le personnel, activité du service de démoustification, opération de surveillance des Marchés de Noël de Colmar, nouvelles communes adhérentes en cours d'année et retrait d'une commune.

4. Urbanisme

4.1 Examen des dossiers déposés

M. SCHICKLIN présente une demande déposée récemment :

PC06820725F0004	MALARET René	7 rue des Aulnes	Construction d'un garage
-----------------	--------------	------------------	--------------------------

5. Affaires financières

5.1 Demande de subvention AMAELLES

AMAELES a formulé une demande de subvention pour aider au fonctionnement de ces deux associations : APALIB' et APAMAD.

L'association APALIB' a pour objectif l'accompagnement, l'information et l'aide aux personnes. Elle propose différents services, tels que : l'hébergement en résidence, la prévention santé (atelier nutrition, prévention routière), lutte contre l'isolement (visite à domicile, veille canicule) et l'aide à domicile.

L'association APAMAD met en œuvre des services permettant de soutenir les aidants familiaux, de compenser la perte d'autonomie et de maintenir à domicile des personnes en situation de vulnérabilité.

5 bénéficiaires des services APAMAD à Michelbach-le-Bas : 2 bénéficiaires au service d'aide et d'accompagnement à domicile, 1 bénéficiaire pour le service de soins infirmiers à domicile, et 2 bénéficiaires pour la livraison de repas à domicile.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal :

- ACCEPTE de verser une subvention d'un montant de 100 € ;
- AUTORISE M. le Maire à inscrire cette dépense au budget pour le compte d'AMAELES.

5.2 Demande d'Admission en Non-Valeur de créances irrécouvrables

Les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement.

Ainsi, l'admission en non-valeur est demandée par le Responsable du SGC lorsqu'il démontre que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement.

L'irrécouvrabilité peut trouver son origine :

- dans la situation du débiteur (insolvabilité, parti sans laisser d'adresse, décès, absence d'héritiers...) ;
- dans le refus de l'ordonnateur d'autoriser les poursuites pour une exécution forcée du titre de recettes ;
- dans l'échec des tentatives de recouvrement.

Il vous est proposé de prononcer l'admission en non-valeur d'un titre qui s'avère irrécouvrable pour un montant de 451,87 €. Cette admission en non-valeur concerne un titre émis en 2020 pour une créance relative à une vente de bois pour un particulier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- D'AUTORISER le Maire à émettre un mandat au compte 6541 « Créances admises en non-valeur » d'un montant de 451,87 euros ;
- D'AUTORISER le Maire à prendre tout acte se rapportant à la présente délibération.

6. Divers

- Dispositif solidaire de transport au sein des communes de Saint Louis Agglomération proposé par la Croix Rouge Mobilités.
Ce nouveau service a été lancé à titre expérimental au mois de juin sur la commune de Huningue. Il est désormais proposé à toutes les personnes isolées, domiciliées sur le territoire de Saint Louis Agglomération.
Ce transport solidaire permettra aux bénéficiaires de se rendre à leurs rendez-vous médicaux, en pharmacie, ou alors à des rendez-vous à la permanence France Service, moyennant une modeste contribution financière de 0,15 €/km.
- Marché de Noël le dimanche 30 novembre 2025 : 14 exposants.
- Repas de Noël des séniors le dimanche 14 décembre 2025.
- Travaux sur la chaussée rue de la République : présence d'un petit affaissement.
- Un nid de frelons à pattes jaunes a été traité par une entreprise spécialisée rue de la République.
- Les fenêtres et rideaux ont été posés à la salle Père Muller.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h45.